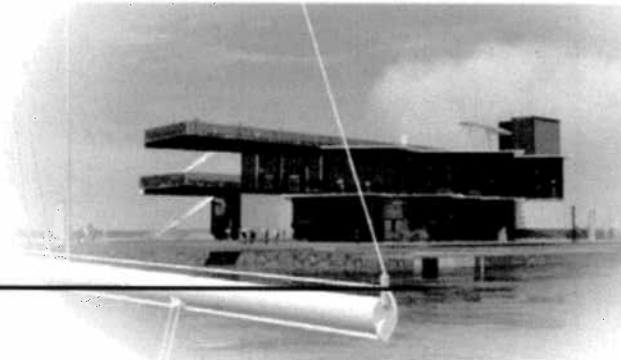


**CORPORATION DU CARREFOUR MARITIME
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**



Rivière-du-Loup, le 26 novembre 2012

Madame Annie Bélanger
Chargée de projet
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

--- **PR8.1**
Aménagement du Parc maritime de la
Pointe de Rivière-du-Loup

6211-04-058

Objet : Indications de modifications supplémentaires

Projet : Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup
Dossier 3211-02-275

Madame,

Tel que discuté avec monsieur William Grenier au téléphone en date du 20 novembre 2012, cette lettre a pour objectif de vous transmettre de l'information concernant des modifications apportées au projet du parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup, notamment en ce qui a trait à la reconfiguration de la rampe de mise à l'eau et de l'empiètement sur le milieu marin envisagé tels que décrits dans l'étude d'impact initiale.

Le projet global du parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup connaît des retards dans son échéancier de réalisation. En octobre dernier, la Corporation du Carrefour maritime de Rivière-du-Loup a travaillé à revoir à la baisse le projet global de 14 M \$ qui a été présenté en conclusion de la phase II du projet. Cette décision a été motivée par différents constats tirés d'une analyse de la situation actuelle effectuée par les membres de la Corporation, principalement en raison du fait que les programmes majeurs d'aide financière des gouvernements du Québec et du Canada ne sont plus au rendez-vous, autant pour la partie des aménagements maritimes et terrestres que pour le bâtiment, ce qui plaçait le projet dans une impasse financière. Ainsi, voici les principaux changements apportés au projet :

- Il n'y aura plus de construction d'un nouveau bâtiment d'accueil estimé à plus de 6 M \$. Nous effectuerons plutôt une réfection majeure de la capitainerie actuelle, en l'agrandissant et en y ajoutant un second étage. Les activités envisagées y seront maintenues, à savoir les bureaux administratifs de tous les usagers, un poste d'accueil et d'information sur les activités de la région, des activités muséales, des blocs sanitaires pour les usagers de la marina et les visiteurs du parc ainsi qu'un service de restauration et de bar géré par la Première Nation Malécite de Viger.

- Ce changement majeur entraîne un second : il n'est désormais plus nécessaire de remblayer une superficie de 5 100 m² du bassin de la marina (côté est) pour augmenter la superficie pour la mise en place des infrastructures terrestres, notamment du bâtiment d'accueil. Ce remblai n'aura donc pas lieu. Seul un empierrement de faible amplitude aura lieu afin de stabiliser celui actuellement en place pour prévenir les risques d'érosion (voir plan associé à l'Annexe 1 du présent document – zone orangée). Il s'agira d'un mur en pierres empilées avec une pente de 45 degrés. Les pierres seront de calibre 1 500-1800 lbs en surface et de 500-1 000 lbs en sous couche avec l'utilisation d'une membrane géotextile de haute résistance. Il y aura en remblayage derrière l'empierrement et une compaction, le tout dans le but d'enrayer l'érosion du plateau actuellement observée.
- Toujours afin de minimiser les coûts globaux du projet, il a été décidé de ne pas reconfigurer la rampe de mise à l'eau actuelle qui demeurera telle qu'actuellement.
- Finalement, le réaménagement des pontons de la marina sera différents que celui envisagé initialement. Il n'y aura que l'ajout de quelques peignes supplémentaires du côté nord du bassin de la marina, menant ainsi les emplacements d'accostage à 50 (voir le plan à l'Annexe 1).

Cette révision a un impact positif sur la globalité du projet puisque les coûts des aménagements maritimes et terrestres évalués à plus de 14 M \$ ont baissé de plusieurs millions de dollars ; le projet actuellement revu étant désormais réduit à 4,8 M \$. De plus, les impacts environnementaux associés à la reconfiguration de la rampe de mise à l'eau, au remblai, à la démolition de la capitainerie actuelle et à la construction du nouveau bâtiment s'en trouvent donc énormément réduits. Il n'y aura notamment plus de perte d'habitat nette en raison du remblai et il y a aura beaucoup moins de gestion des débris de démolition à faire, donc une diminution significative de la période des travaux et de la circulation de camions dans le secteur de la Pointe de Rivière-du-Loup, donc un dérangement moindre pour les résidents et l'environnement.

Considérant cet état de situation, mais également que les besoins de départ, tant touristiques, économiques que culturels, sont toujours présents pour la réalisation de ce projet de parc maritime à l'entrée nord de Rivière-du-Loup, les membres de la Corporation ont statué de maintenir le cap, mais de revoir certains des aménagements envisagés sans modifier l'âme du projet.

Nous faisons parvenir cette lettre en 30 copies papiers ainsi qu'en 12 copies électroniques toutes identiques.

Nous attendons un retour de votre part à savoir si notre dossier est complet ou si nous devons vous fournir de l'information additionnelle afin de le considérer comme tel.

Bien à vous,



Esther Blier
Co-gestionnaire
Corporation du Carrefour maritime de Rivière-du-Loup

ANNEXE 1 : PLAN DU RÉAMÉNAGEMENT DES PONTONS DU BASSIN DE LA MARINA

